



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

Procès-verbal de la séance ordinaire des membres du conseil municipal de Chute-aux-Outardes, tenue en visioconférence le 15 mars 2021, à 20h, présidée par l'honorable Yoland Émond, maire, en présence de Rick Tanguay, directeur général et secrétaire-trésorier.

À laquelle étaient présents :

Yoland Émond, maire

Christian Malouin, conseiller au poste n°2

Sonia Malouin, conseillère au poste n°3

Pierre Langlois, conseiller au poste n°4

Éric Desbiens, conseiller au poste n°6

Julie Guay, conseillère au poste n° 1

Étaient absents :

Étaient également présents :

1. PRÉSENCES ET QUORUM

1.1 Vérification des présences, du quorum et ouverture de la séance

CONSIDÉRANT que le directeur général prend note des présences;

CONSIDÉRANT que monsieur le président constate le quorum et souhaite la bienvenue à l'assistance. Il y a aucune personne(s) présente(s).

EN CONSÉQUENCE, monsieur le président déclare la séance ouverte. Il est 20h00.

2. VALIDATION DE LA SÉANCE

2.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT que le président procède à la lecture de l'ordre du jour proposée;

**Rés. no
2021-037**



N° de résolution
ou annotation

**Rés. no
2021-038**

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme Sonia Malouin, appuyé de Mme Julie Guay, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'adopter l'ordre du jour tel que lu.

2.2 Validation de la séance à huis clos, par voie de visioconférence

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours et les décrets suivants qui prolongent cet état d'urgence pour des périodes additionnelles;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT que les règles encadrant la tenue des séances du conseil dans le contexte de l'état d'urgence sanitaire ont depuis été remplacées par celles de l'arrêté 2020-029 du 26 avril 2020;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue en visioconférence et que les membres du conseil, les officiers municipaux et les citoyens soient autorisés à y assister et à y prendre part, délibérer et voter par voie de visioconférence.

CONSIDÉRANT que la séance doit désormais être rendue publique, dès que possible, par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les membres du conseil et le résultat de leurs délibérations;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Pierre Langlois, appuyé de M. Éric Desbiens il est résolu à l'unanimité des conseillers:

- i. Que la présente séance est tenue en visioconférence et les membres du conseil, les officiers municipaux ainsi que les citoyens peuvent y participer par voie de visioconférence
- ii. Qu'un enregistrement audiovisuel de la séance sera publié sur la page Facebook de la municipalité ainsi que sur son site internet.

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX



N° de résolution
ou annotation

**Rés. no
2021-039**

**Rés. no
2021-040**

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

3.1 Adoption du procès-verbal de la 2^e séance ordinaire de l'année 2021

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal par courrier électronique le 16 février 2021;

CONSIDÉRANT qu'ils déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture publique;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Pierre Langlois, appuyé de M. Éric Desbiens, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'adopter le procès-verbal de la 2^e séance ordinaire de l'année 2021, tel que présenté et avec dispense de lecture.

3.2 Adoption du procès-verbal de la 1^e séance extraordinaire de l'année 2021

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont reçu une copie du procès-verbal par courrier électronique le 8 mars 2021;

CONSIDÉRANT qu'ils déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture publique;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Christian Malouin, appuyé de M. Pierre Langlois, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'adopter le procès-verbal de la 1^e séance extraordinaire de l'année 2021, tel que présenté et avec dispense de lecture.

4. AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX

4.1 Rapport du directeur général sur le suivi et l'exécution des résolutions

Le directeur général dépose au conseil son rapport sur le suivi et l'exécution des résolutions.

5. DOCUMENTS D'INFORMATIONS

5.1 Rapport mensuel sur le suivi des projets en cours

Le directeur général dépose au conseil son rapport mensuel



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

sur le suivi des projets en cours.

5.2 Rapport mensuel du service des travaux publics

Le directeur général dépose au conseil le rapport mensuel de M. Michel Lajoie concernant les activités du service des travaux publics.

5.3 Rapport mensuel du service de sécurité incendie

Le directeur général dépose au conseil le rapport mensuel de M. Philippe Beaudet, concernant les activités du service de sécurité incendie.

5.4 Rapport mensuel sur le flux de trésorerie

Le directeur général dépose au conseil son rapport mensuel sur le flux de trésorerie.

Rés. no
2021-041

5.5 Dépôt du bilan annuel de la qualité de l'eau potable

CONSIDÉRANT que le directeur général dépose le bilan annuel de la qualité de l'eau potable pour l'année 2019;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Christian Malouin, appuyé de Mme Sonia Malouin et résolu à l'unanimité des conseillers:

- i. D'accepter le dépôt du rapport;
- ii. D'afficher une copie du rapport au bureau de la municipalité;
- iii. Publier sur le site internet, un avis confirmant la production du bilan et l'endroit où il peut être consulté.

Rés. no
2021-042

5.6 Acceptation de la liste des déboursés



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement n° 329-2007 sur le contrôle et le suivi budgétaire;

CONSIDÉRANT que le directeur général a transmis aux membres du conseil, par voie de courrier électronique en date du 8 mars 2021, une liste détaillée des déboursés effectués entre le 9 février 2021 et le 5 mars 2021;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme Sonia Malouin, appuyé de Mme Julie Guay, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser les 73 chèques présentés pour un montant de 200 892.97 \$.

8. AFFAIRES COURANTES

8.1 État des personnes endettées envers la municipalité pour des taxes municipales

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 1022 et suivants du code municipal du Québec;

CONSIDÉRANT la politique municipale concernant la perception et le recouvrement des taxes;

CONSIDÉRANT l'état des personnes endettées envers la municipalité pour des taxes municipales, déposé par le directeur général et secrétaire-trésorier;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé de Mme Julie Guay il est résolu à l'unanimité des conseillers:

- i. D'approuver l'état déposé par le directeur général et secrétaire-trésorier.
- ii. D'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à transmettre, au plus tard le 20 mars 2021, un extrait de cet état à la MRC de Manicouagan pour que les immeubles y apparaissant et n'ayant pas acquitté leur créance envers la Municipalité, dont le solde est supérieur à 20 000,00 \$, soient vendus pour défaut de paiement des taxes.

Rés. no
2021-043

Rés. no
2021-044

8.2 Résolution de demande au gouvernement du Québec d'une programmation accès- logis

CONSIDÉRANT que le confinement à la maison et les temps inédits que traversent toujours les Québécois et le monde, rappellent plus que jamais que d'avoir un logement décent est trop souvent pris pour acquis ;

CONSIDÉRANT que 305 590 ménages au Québec ont des



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

besoins de logements adéquats et abordables;

CONSIDÉRANT que ces besoins ne sont pas comblés par l'offre actuelle de logements ;

CONSIDÉRANT que la relance de l'économie québécoise passe définitivement par la construction de logements sociaux et communautaires ;

CONSIDÉRANT que les investissements en habitation communautaire permettent d'atteindre un double objectif, soit de venir en aide aux ménages les plus vulnérables tout en générant des retombées économiques importantes;

CONSIDÉRANT que chaque dollar investi dans la réalisation de projets d'habitation communautaire génère 2,30 \$ en activité économique dans le secteur de la construction;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de loger convenablement les Québécoises et les Québécois;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme Julie Guay, appuyé de M. Pierre Langlois il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. Demander au gouvernement du Québec de financer 10 000 nouveaux logements sociaux et communautaires et d'inclure le logement social et communautaire au cœur de son plan de relance économique.
- ii. De transmettre une copie de cette résolution à la ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, Mme Andrée Laforest, ainsi qu'à la présidente du Conseil du trésor, Mme Sonia Lebel, et au ministre des Finances, M. Eric Girard.

**Rés. no
2021-045**

8.3 Demande d'aide financière - ÉCOLE SECONDAIRE SERGE-BOUCHARD

CONSIDÉRANT la demande de soutien financier par École secondaire Serge-Bouchard gala méritas 2021;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme Sonia Malouin, appuyé de M. Éric Desbiens il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'accorder une aide financière d'un montant de 100 \$, à École secondaire Serge-Bouchard gala méritas 2021.

**Rés. no
2021-046**

8.4 Acceptation de la démission de Claude Asselin à titre de



N° de résolution
ou annotation

**Rés. no
2021-047**

**Rés. no
2021-048**

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

journalier

Sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé de M. Christian Malouin, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'accepter la démission de Claude Asselin, occupant la fonction de journalier, à compter du 30 avril 2021.
- ii. D'autoriser le directeur général à entreprendre les démarches nécessaires afin de combler cette vacance.

8.5 Acceptation de la démission de Céline Lévesque à titre de préposée aux espaces verts

Sur la proposition de M. Pierre Langlois, appuyé de Mme Sonia Malouin, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'accepter la démission de Céline Lévesque, occupant la fonction de préposée aux espaces verts, à compter du 9 mars 2021.
- ii. D'autoriser le directeur général à entreprendre les démarches nécessaires afin de combler cette vacance.

8.6 Demande d'avenant au mandat d'architecture n° 1

CONSIDÉRANT la demande d'avenant reçue de Éric Lirette architecte dans le dossier cité en exergue;

CONSIDÉRANT que la demande d'avenant découle d'un contrat visant des services professionnels, octroyé de gré à gré;

CONSIDÉRANT les dispositions du règlement n° 438-2019 concernant la gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT que la somme des modifications apportées au contrat excède le seuil de 10% au-delà duquel le responsable de la gestion du contrat doit obtenir l'autorisation du conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme Julie Guay, appuyé de M. Éric Desbiens il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. D'autoriser la demande d'avenant de Éric Lirette architecte pour un budget supplémentaire n'excédant pas 10065\$, incluant les taxes.
- ii. De financer cette dépense à l'excédent de fonctionnement non affecté.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux de la Municipalité du Village de Chute-aux-Outardes

**Rés. no
2021-049**

11. Période de questions

CONSIDÉRANT que le président a accordé le droit de parole à ceux et celles qui désiraient poser une question :

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Mme Sonia Malouin, appuyé de M. Christian Malouin, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

- i. De fermer la période de questions.

**Rés. no
2021-050**

12. Fermeture de la séance

CONSIDÉRANT que l'ordre du jour est épuisé;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de M. Éric Desbiens, appuyé de M. Pierre Langlois, il est résolu à l'unanimité des conseillers de fermer la séance. Il est 20h15.

Yoland Émond,
maire.

Rick Tanguay,
directeur général et
secrétaire-trésorier.